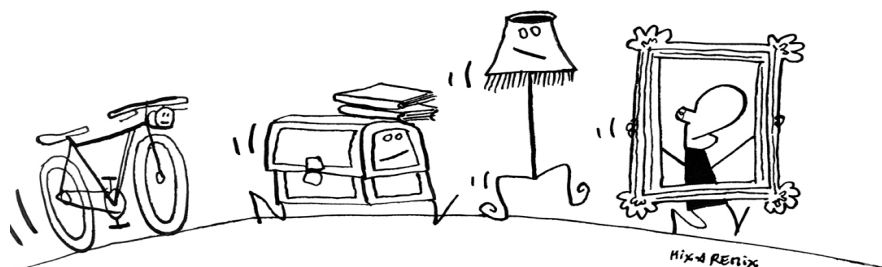


DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2010



3^e VIDE-GRENIERS du REZE BASKET 44

PARKING COUVERT
« LECLERC ATOUT SUD »



- 280 emplacements couverts d'env. 3,80m X 4,90m de prof (1 place ½ de parking)
- Tarifs 13€, réservé aux particuliers
- Mise en place des exposants de 6h à 8h, un parking leur sera réservé
- Restauration, buvette et animations
- Accès aux visiteurs de 8h à 18h
- Toilettes sur place

INSCRIPTION PAR COURRIER : REZÉ BASKET 44 - vide-greniers - 16, Avenue des Gâts BP23 - 44400 REZÉ

INSCRIPTION aux PERMANENCES : 16, Avenue des Gâts BP23 - 44400 REZÉ

(Permanences en septembre selon places disponibles)

- Samedi 19 juin de 10h à 12h
- Lundi 21 juin de 19h à 20h30
- Samedi 28 Août de 10h à 12h,
- Samedi 4 septembre de 10h à 12h,
- Samedi 11 septembre de 10h à 12h

Nous fournir :

- Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité
- Un numéro de téléphone et une adresse @ si possible
- Un chèque de 13 Euros à l'ordre du REZE BASKET 44
- Une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour le renvoi du ticket d'entrée
- Une déclaration sur l'honneur de non participation à plus de deux vide-greniers dans l'année, datée et signée

Tel : 06 35 93 47 86 / E-mail : videgreniers@rezebasket.com



REZE BASKET 44 16, avenue des Gâts 44400 REZE

VIDE-GRENIERS DU 26 SEPTEMBRE 2010

Nom : Prénom :

Déclare sur l'honneur :

De ne pas être commerçant (e), de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce), de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature



**VIDE-GRENIERS du DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2010
- REGLEMENT -**

I - INSCRIPTIONS

- Les inscriptions se font au RB44, 16 Avenue des Gâts BP23 44400 REZE.
- Les dates seront communiquées sur le site du RB44 : www.rezebasket.com
- Possibilité de s'inscrire par courrier.
- Le nombre de places est limité.
- Le vide-greniers n'est ouvert qu'aux particuliers et aux auto-entrepreneurs.
- Les exposants doivent être des particuliers inscrits au vide-greniers, pour la vente d'effets personnels, d'objets, de mobiliers usagés uniquement. La revente et le négoce classique sont strictement interdits et font état d'une activité commerciale qui doit être déclarée.

II - CONDITIONS RESTRICTIVES

- Le nombre de **participation aux vide-greniers** est strictement **limité à deux par an par personne en France**. Lors de l'inscription, les particuliers devront présenter une attestation sur l'honneur de non participation à plus de deux manifestations de même nature. Tout particulier dépassant le nombre de participation fixé pour les ventes au déballage s'expose à des poursuites et sanctions.
- Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements le jour de la manifestation.
- Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent donc être tenus responsables des litiges tels que pertes, vols ou détériorations.
- Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables armes, etc....).

III - PIECES OBLIGATOIRES

Chaque personne devra présenter sa pièce d'identité en cours de validité, et s'acquitter du droit de place, par chèque établi à l'ordre du **Rezé Basket 44, pour un montant de 13 €** par emplacement, **non remboursés en cas de non-participation**.

IV - SURFACE

- **Le périmètre d'installation** des ventes au déballage **est limité au parking du Centre Leclerc « Atout Sud », rue Ordronneau à REZE**. L'installation des stands doit impérativement et exclusivement se faire à l'intérieur de celui-ci pour des règles de sécurité.
- La surface attribuée est d'environ 3,80m de façade par 4,90m de profondeur (1 place ½ de parking).

V - INSTALLATION

- L'installation des participants s'effectue par l'entrée, rue Ordronneau, côté Flunch, en face du Norauto, **le matin entre 6h00 et 8h00. Présentation du ticket.**
- **Le vide-grenier s'achève à 18h00.**
- Les participants s'engagent à rester sur place jusqu'à 18h00.
- Restauration et buvette sur place.

VI - OBLIGATION DE DEBARRAS DE L'EMPLACEMENT

- Lors de son départ, l'occupant doit laisser son **emplacement propre et libre de tout dépôt**.
- Un sac poubelle sera distribué à chaque exposant.
- **Un contrôle sera effectué sur place à la fin du vide-greniers.**

La présence à cette journée, implique l'application du présent règlement. **Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux**, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.